

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS



ALLEZ-Y !

C'est simple,
rapide, économique
et sécurisé.

À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Dès le 1^{er} octobre, les entreprises seront tenues de répondre par voie électronique à la plupart des consultations lancées par les collectivités publiques. Autrement dit, les offres remises sous le seul format "papier" seront déclarées irrégulières et rejetées.

L'infographie qui suit vous présente schématiquement les différentes étapes vous permettant de répondre simplement à une consultation et, in fine, d'obtenir un marché public...



LES CINQ ÉTAPES CLÉS POUR RÉPONDRE À UNE CONSULTATION

1

JE M'INSCRIS SUR LE "PROFIL D'ACHETEUR" :
www.marches-securises.fr

"LE PROFIL D'ACHETEUR", C'EST QUOI ?

La Ville et la Communauté Urbaine de Dunkerque disposent d'un profil d'acheteur. C'est un site internet permettant aux entreprises de prendre connaissance des avis de marchés publics et des documents de la consultation mis à leur disposition par les collectivités publiques. Il leur donne également la possibilité d'échanger avec elles, de candidater et enfin de transmettre une offre.

En vous inscrivant, vous bénéficiez en plus d'une veille automatique sur les consultations lancées par la Communauté urbaine, la Ville de Dunkerque, le Centre hospitalier de Dunkerque...



2

JE RÉCUPÈRE LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

COMMENT ?

En le téléchargeant sur le profil d'acheteur.



POURQUOI ?

Pour connaître les règles du jeu de la mise en concurrence et les conditions générales du marché. Le DCE comporte a minima :

- Le règlement de la consultation (document précisant les modalités de la mise en concurrence entre les entreprises).
- Un acte d'engagement (document contractuel contenant l'ensemble des engagements de l'entreprise à l'égard de la collectivité).
- Un cahier des charges (document décrivant le besoin technique ainsi que les dispositions administratives et financières encadrant l'exécution du marché public).

RETIREZ LE DCE EN VOUS IDENTIFIANT

(Ne pas télécharger le DCE de façon anonyme.)

Vous identifier permet d'être automatiquement prévenu de toute modification des documents de la consultation et des questions/réponses échangées entre la collectivité et les entreprises intéressées.

3

JE PRÉPARE AU MIEUX MON OFFRE POUR MAXIMISER MES CHANCES D'OBTENIR LE MARCHÉ !

Candidater nécessite de fournir des documents permettant à la collectivité de vérifier que votre entreprise dispose des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes pour répondre au marché.

Soumissionner à un marché implique de proposer sa meilleure offre tant sur le plan technique que financier.



SOYEZ ATTENTIFS AUX CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.



N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS POUVEZ RÉPONDRE SEUL OU À PLUSIEURS.

(Par le biais de la cotraitance ou de la sous-traitance.)

4

JE DÉPOSE MON OFFRE SUR LE "PROFIL D'ACHETEUR"

Pour déposer une offre sur la plateforme "Profil d'acheteur", il convient de respecter les formats de fichiers mentionnés au règlement de la consultation, de nommer les fichiers de façon à en faciliter le traitement, etc.



POUR ÉVITER D'ÊTRE HORS DÉLAI, ANTICIPEZ LE DÉPÔT DE VOTRE OFFRE !

UN PROBLÈME TECHNIQUE ? CONTACTEZ LA HOTLINE AU 04 92 90 93 20.

5

SI JE SUIS RETENU, JE SIGNE ÉLECTRONIQUEMENT LE MARCHÉ

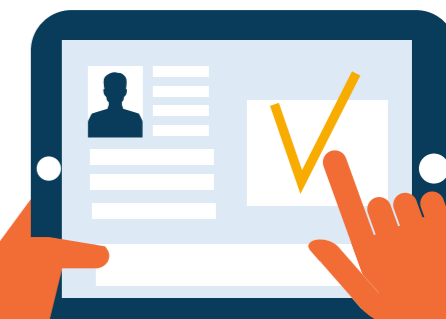
QUI SIGNE LE MARCHÉ ?

Le représentant légal de l'entreprise ou toute personne disposant d'une délégation de signature.

DE QUELS OUTILS DOIS-JE DISPOSER POUR SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE MARCHÉ ?

- D'un certificat de signature électronique « eIDAS » qui permet d'attester avec certitude de l'identité de la personne signant le marché public.
- D'un outil de signature qui permet d'apposer la signature avec votre certificat sur le fichier souhaité.

Après signature électronique de la collectivité, l'entreprise reçoit la notification du marché public.





VOUS AVEZ DES QUESTIONS !
VOUS SOUHAITEZ
UN ACCOMPAGNEMENT !

LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE DUNKERQUE
SE TIENNENT À VOTRE
DISPOSITION POUR
RÉPONDRE À TOUTES
VOS INTERROGATIONS.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE



Direction de la commande publique
M. Jean-Christophe CAROULLE



03 28 62 70 60



[commandepublique@cud.fr](mailto:commandepublique@ cud.fr)

VILLE DE DUNKERQUE



Direction de la commande publique
M. Guillaume CAMPAGNA



03 28 26 28 72



commande.publiquesk@ville-dunkerque.fr